

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

DE 2022-051

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 17
Absents : 32
- dont ayant donné pouvoir : 11
Votants : 28
-dont « pour » : 28
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 0
- Non participations : 0

Le jeudi 15 décembre 2022 à 16h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 09/12/2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI -COLONNA Nicolette ALBERTINI Pierre François BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre	CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine FRANCESCHETTI Bernard GILLET VITTORI Stéphane	NASICA Pierre OLMETA Pierre PASQUALINI Jean-Félix SARGENTINI François	TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara
--	---	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ANTONIOTTI Serge (à FRANCESCHETTI Bernard) CASAROMANI Marie Thérèse (à COGNETTI Vincent) COSTA Jacques (à VINCIGUERA Clara) FERRARI Blaise (à Cognetti-Turchini Catherine)	GIUDICELLI Jean (à Sargentini François) LECA Jacques (à Venturini Simon) NEGRONI Jérôme (à Olmata Pierre) POLIDORI Michel (à Casanova David)	ROCCHI Ange Toussaint (à Bruschini Pierre)	SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-baptiste) SOUSTRE Frédéric (à Brignole Jean)
---	---	--	--

Absents :

ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie BARTOLI Marc BERTINI Jean Marcel BERNARDI François Albert BRUNEL Jean Pierre CIAITONI Michel COSTA Lucien	FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GIAMARCHI Jean Marc GUIDICELLI Mathieu GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MARIANI Mathieu	MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian ORSINI François ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane RENUCCI Jean	RENUCCI Franck ROSSI Alexandre SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VINCENSINI Augustin
--	--	--	---

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NICOLAS SALICETI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 À 16H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Compte tenu des nouvelles dénominations de grades intervenues suite à la réforme du statut de la fonction publique territoriales, il convient d'actualiser le tableau des effectifs. Cette actualisation fait l'objet d'un tableau annexé à la présente délibération.

Un certain nombre d'emplois sont vacants dans le tableau des effectifs, soit que les agents aient quittés la collectivité (retraire, mutation, démission), soit qu'ils aient pris un nouveau poste suite à un avancement de grade, soit qu'ils aient changé de quotité de temps de travail. Il n'y a plus lieu de laisser ces postes vacants.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 01 décembre 2022, il convient de supprimer les emplois vacants à compter du 15 décembre 2022 :

- 3 emplois à temps complet d'adjoints administratif territorial
- 2 emplois à temps complet d'adjoints administratif territorial Principal 2ème classe
- 9 emplois d'adjoints technique territorial
- 5 emplois d'adjoints technique principal 2ème classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221215-2022-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022
Image 08/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
 Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'acquisition de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;
 Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;
 Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
 Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
 Vu le décret n°87-1101 du 30 septembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
 Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre ;
 Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
Considérant que pour des raisons de bonne gestion des services de la communauté de communes, il est nécessaire de refaire le tableau des effectifs en supprimant plusieurs postes à compter du 15 décembre 2022.

Le conseil communautaire,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 28 voix pour 0 Voix contre 0 Absentions 0 Non participation

- D'approuver le tableau des effectifs suivant :

Filière Administrative						
Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Temps de travail	Postes pourvus au 15/12/2022	Postes vacants	Détachement
Attaché territorial	Attaché	A	35 h		1	
Adjoints Administratifs	Ajoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	C	35h	2		
	Ajoint Administratif Territorial Principal 2ème classe	C	35 h	1		
	Adjoint Administratif Territorial	C	35 h	5		1
TOTAL Filière Administrative				8	1	1

02B-200073138-20221215-2022-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022
 Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Filière Technique						
Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Temps de travail	Postes pourvus au 15/12/2022	Postes vacants	Détachement
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	35 h	3		
Adjoints techniques	Adjoint Technique Territorial	C	35 h	5	1 <i>(à compter du 01 décembre 2022)</i>	
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	C	35 h	6	0	
TOTAL Filière Technique				14	1 <i>(à compter du 01 décembre 2022)</i>	0

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents aux budget général, budget déchets et budget office de tourisme .

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 15 décembre 2022
Le Président François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221215-2022-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221215-2022-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

